Justification , point de vue et construction d'identité

Didier TEJEDOR DE FELIPE
Universidad Autónoma de Madrid

Introduction

Ce travail repose sur une idée précise, selon laquelle l'individu projette – intentionnellement ou non, à travers ses activités quotidiennes – dont l'activité langagière fait partie, une certaine image, une certaine représentation de lui-même, il dévoile en quelque sorte une partie de lui-même, même si, bien entendu, celle-ci peut être feinte, construite de toutes pièces pour les besoins de la cause. Il suffit de penser aux différentes situations où un individu, par le biais d'une attitude, d'un acte ou d'une mise en scène particulière, prétend faire partager, voire imposer une certaine représentation du monde, l'exemple le plus convoqué étant le contexte politique.

Pour l'heure, notre centre d'intérêt est constitué par les représentations transmises exclusivement à travers l'activité langagière, à travers les signes médiats de la langue, c'est-à-dire, en définitive, à travers les actes d'énonciation.

L'approche que nous adoptons dans notre étude s'inscrit dans une perspective polyphonique et argumentative qui trouve son origine dans les travaux de Jean-Claude Anscombre et Oswald Ducrot. Ce cadre d'analyse permet, nous semble-t-il, de proposer une description des mécanismes qui entrent en jeu dans la construction d'une image dans le discours, d'une identité discursive, ce que nous avons appelé ailleurs (Tejedor, 2002, 2004, 2005 et 2006) *l'ethos linguistique* du locuteur.

Le parcours qui suit est divisé en deux parties : la première privilégie les présupposés théoriques parmi lesquels le concept clef sera le point de vue. Dans une seconde et dernière étape nous tenterons d'appliquer les thèses défendues dans un fragment illustrant un cas de *justification*. Pour ce faire, nous avons choisi une intervention d'Alexandra David-Néel, il s'agit de la transcription d'une intervention de divulgation prononcé à la radio de Tchengtu le 1er juin 1938.

Présupposés théoriques

Tout acte d'énonciation, c'est-à-dire, toute « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation », selon la définition de Benveniste (1974 : 80), a pour résultat « l'apparition » - pour utiliser la terminologie de Ducrot – d'un énoncé. Cette apparition présuppose nécessairement, outre une origine spatio-temporelle, une source actantielle : le locuteur.

S'inspirant explicitement et largement du courant Bakhtinien, Ducrot rédige, dans son ouvrage *Le dire et le dit*, le chapitre VIII : « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation » (1984, 171-233), où il reprend la figure du locuteur – en tant qu'entité discursive, conteste le postulat de l'unicité du sujet parlant et défend l'idée contraire selon laquelle « l'énoncé signale dans son énonciation, la superposition de plusieurs voix » (Ducrot, 1984 : 183). Dans un souci méthodologique, il distingue, à l'intérieur de la notion de locuteur, le *locuteur-L*, c'est-à-dire le « locuteur en tant que tel » et le *locuteur-λ*, c'est-à-dire le « locuteur en tant qu'être du monde ». En définitive, deux entités discursives n'existant que du fait de l'activité langagière ; la première faisant allusion au locuteur tenu pour responsable de l'énoncé et, la seconde, au locuteur considéré comme objet de l'énoncé. Nous adoptons également, dans notre analyse, cette idée de *dédoublement énonciatif*, tel que le qualifie Haillet (2002), cependant nous utiliserons respectivement les termes de locuteur-auteur et de locuteur-objet qui nous semble plus clairs. Mais quel est le cadre dans lequel on peut être amené à distinguer ces entités ?

Le locuteur-auteur – nécessaire dans tout acte d'énonciation – choisit, dans le but de faire partager ou d'imposer une certaine représentation du monde à son / ses interlocuteur(s), le matériau linguistique qu'il considère adéquat pour arriver à ses fins. Pour ce faire, il a deux possibilités : soit il produit un énoncé où lui-même se trouve représenté comme objet de l'énoncé, soit il produit un énoncé où un autre « être du monde » est représenté comme objet de l'énoncé. Ainsi, les exemples (1), (2), (3) et (4) :

(1) *Marie joue du piano.*
(2) *Je range ma chambre.*
(3) *J'arriverai à 8 heures.*
(4) *J'ai vu Marie, ce matin.*

impliquent tous un locuteur-auteur responsable de l'énoncé. En (1), est représenté un « objet du monde » - distinct du locuteur – dans un procès, en cours de déroulement, contemporain du maintenant de l'énonciation. Alors que (2), (3) et (4) présentent, quant à eux, le locuteur comme objet de l'énoncé. Il y a dans les trois cas un *dédoublement énonciatif* : en (2), le locuteur-auteur représente le locuteur-objet dans un procès également en cours de déroulement et contemporain du maintenant de l'énonciation ; en (3) le locuteur-objet est représenté dans un procès postérieur au NUNC, et en (4) dans un procès antérieur au maintenant de l'énonciation.

Ducrot intègre également dans sa théorie une forme de subjectivité distincte du locuteur : il s'agit de l'énonciateur. Voici ce qu'il en dit :

> J'appelle "énonciateurs" ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis; s'ils "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles (Ducrot, 1984: 204).

Il lui attribue donc l'origine des points de vue ou des différentes attitudes présentes dans l'énoncé. Cependant, cette attribution pose un problème : que se passe-t-il lorsque l'origine d'un point de vue est clairement attribuable au locuteur ? Est-il nécessaire alors de faire intervenir la notion d'énonciateur ? La réponse traditionnelle en la matière semble aller dans cette direction : soit le locuteur s'identifie à lui, soit il s'en distancie. C'est en tous les cas, l'explication privilégiée dans un exemple de négation du type :

(5) *Il ne viendra pas ce soir.*

où, semble-t-il, on pourrait distinguer deux énonciateurs E_1 et E_2 responsable respectivement de « il viendra ce soir » et « il ne viendra pas ce soir », le locuteur se mettant à distance de E_1 et s'identifiant à E_2.

Pour notre part, sans contester l'intérêt d'une telle approche, nous préférons une simplification qui peut se résumer comme suit :

a) L'énoncé est le lieu d'inscription d'un ou plusieurs points de vue.
b) Le locuteur peut être ou non à l'origine du ou des points de vue présent dans l'énoncé, ceux-ci pouvant être explicites ou sous-jacents.

c) Le locuteur peut adopter ou non une attitude déterminée à l'égard du ou des points de vue. Nous avons relevé trois cas : le locuteur adopte une attitude d'engagement à l'égard du point de vue, une attitude de mise à distance ou bien une attitude neutre.

Tout ceci nous oblige à proposer une définition de la notion de point de vue. Pour l'heure nous la définissons comme la *représentation discursive d'un procès* – que celui-ci corresponde à une relation d'action ou à une relation d'état.

Les exemples (6) et (7) illustrent ces affirmations :

(6) *Sylvie prétend qu'elle finira son travail à temps.*
(7) *Ma grand mère maternelle se vantait d'avoir été dreyfusarde.(Maspero, 2002 : 86)*

Dans ces deux énoncés sont inscrits plusieurs points de vue, plusieurs représentations discursives. Ainsi, en (6), nous avons :

PDV_1 : *Sylvie prétend quelque chose.*
PDVSJ *(Point de vue sous-jacent) : Cette prétention est erronée.*
PDV_2 : *Je finirai mon travail à temps.*

Nous sommes en présence d'un discours rapporté, nous attribuons chacun de ces points de vue à des sources différentes. L'origine du PDV_1 - *Sylvie prétend quelque chose* – est à attribuer au responsable du discours citant, c'est-à-dire le locuteur-auteur$_1$, tandis que le PDV_2 est à attribué à une source distincte – le locuteur-auteur$_2$ – responsable du discours cité. En effet, la paternité du point de vue$_2$ (PDV_2) – *Je finirai mon travail* – est explicitement attribué à Sylvie et non assumé par le locuteur-auteur, il s'en met à distance, d'une part, en recourant au discours indirect, d'autre part, à travers la présence du verbe *prétendre* dont l'utilisation implique un point de vue sous-jacent (PDVSJ) – *Cette prétention est erronée* – qui positionne le locuteur à l'égard du PDV_2, présenté comme erroné.

En (7), sont également inscrits deux points de vue :

PDV_1: *Ma grand-mère maternelle se vantait de quelque chose.*
PDV_2: *J'ai été Dreyfusarde.*

Le locuteur-auteur représente un « objet du monde » autre que lui, dans un procès passé autonome par rapport au moment de l'énonciation puisqu'en corrélation avec le passé simple du récit. Le locuteur-auteur est considéré, par défaut, l'origine de ce PDV_1 qu'il partage. La paternité du point de vue_2 est, quant à elle, attribuée explicitement à sa grand-mère, cependant à la différence de l'exemple (6), ici aucune marque ne nous indique une attitude contraire du locuteur-auteur à l'égard de ce PDV_2. Nous dirons alors qu'il adopte une attitude neutre à son égard, il s'agit en fait d'un simple constat[1].

Cette notion de point de vue est essentielle dans notre appareil théorique pour deux raisons : elle permet d'articuler la conception polyphonique de l'énonciation avec la théorie de l'argumentation et nous invite à proposer une description des mécanismes qui entrent en jeu dans la construction de l'ethos linguistique

Voyons cela de plus près.

L'idée de base de cette seconde théorie repose, à travers ses diverses étapes et avatars, sur le principe selon lequel interpréter le sens d'un énoncé consisterait à déceler les « valeurs sémantiques profondes » (Anscombre, 1995 : 186), c'est-à-dire des instructions se trouvant au niveau de la phrase, et que, parmi ces instructions de « nature pragmatique » (d°), il s'en trouverait certaines permettant de justifier des enchaînements argumentatifs. Ces instructions, ce sont les *topoï*. Concept qui, à l'heure actuelle, a été plus ou moins abandonné au profit de celui de *stéréotype*, et cela, en partie, dû au problème posé par l'une des propriétés qu'il se voyait assigner, à savoir la gradabilité. Nous souscrivons cette idée qu'il existe, au niveau profond, des éléments favorisant le passage d'argument à conclusion, mais, à y regarder de près, ces éléments constituent aussi des points de vue. Points de vue qui sont sélectionnés par le locuteur dans son activité énonciative mais dont l'origine ne peut pas lui être attribuée en tant qu'il est responsable de l'énonciation, puisqu'ils préexistent à l'acte d'énonciation. Ils appartiennent au domaine du savoir partagé d'une communauté, bien qu'ils puissent être, par ailleurs, « crées de toute pièce » pour les besoins de la cause, comme le signale J.C. Anscombre. Nous utiliserons dorénavant le terme *point de vue primitif*. En ce sens, le point de vue primitif ne serait, dans le présent travail qu'un type de point de vue sous-

[1] En fait, la question n'est pas si simple. Il faudra en effet revenir, dans un prochain travail, sur ces verbes introducteurs de discours rapporté car ils semblent tous – même ceux qui manifestent une certaine neutralité de la part du locuteur – impliquer un point de vue sous-jacent.

jacent avec une fonction précise, à savoir justifier le passage d'un argument à une conclusion.

D'autre part, nous considérons que le choix de tel point de vue ou de tel autre et l'attitude que le locuteur adopte à son égard offre une représentation discursive de ce dernier, il s'agit, en définitive, de l'ethos linguistique du locuteur. En effet, choisir un *point de vue primitif*, plutôt qu'un autre et adopter une attitude particulière à leur égard, implique une prise de position de la part du locuteur. Ce positionnement le définit face à son auditoire, car en effet, ce que perçoit le destinataire, c'est cette image construite qui est impliquée par le choix effectué. L'image perçue sera traitée, catégorisée et évaluée, positivement ou négativement, en fonction d'une confrontation avec les images, stéréotypées et emmagasinées, qui appartiennent à l'une des catégories préétablies dont l'interlocuteur dispose pour appréhender le monde qui l'entoure et lui donner du sens.

Voyons un exemple qui nous permettra, d'une part, de distinguer les concepts de **point de vue**, de **point de vue sous-jacent**, de **point de vue primitif**, et, d'autre part, d'enchaîner avec la notion d'*ethos*. Voici un extrait d'une conversation publique en face à face, le client s'adresse au boucher :

(8) Je voudrais une poulet fermier à cuire.[2]

PDV (Point de vue) → Je voudrais une poulet fermier à cuire.
PVSJ (Point de vue sous-jacent) → Je veux un poulet fermier à cuire.
PDVP (Point de vue primitif) → On satisfait toujours la requête d'un client.
Conclusion → Donnez-le-moi

L'approche que nous adoptons consiste à interpréter cet énoncé comme le lieu où s'inscrivent deux points de vue se rapportant au même procès. Le premier PDV « Je voudrais un poulet fermier à cuire » constituant une atténuation du point de vue sous-jacent (PVSJ) : « Je veux un poulet fermier à cuire ».

A travers l'énoncé de surface, le locuteur-auteur représente le locuteur-objet de l'énoncé, comme protagoniste d'un procès déréalisé[3]. Ce dédoublement du locuteur revient à dire que « moi-maintenant-auteur de l'énoncé » représente « moi-objet de l'énoncé » comme actant d'un procès qui n'appartient pas à sa réalité. Ce qui se traduit par l'utilisation du conditionnel. Cette représentation du procès comme déréalisé est ressentie comme moins agressive que celle qui correspond au point de vue sous-jacent

[2] Exemple emprunté à Guimbretière (1992 : 52).
[3] Pour la notion de réalité du locuteur cf. (2002 : 7-8).

où l'objet de l'énoncé, c'est-à-dire le locuteur-objet, est représenté dans un procès contemporain du *maintenant* de l'énonciation.

Le locuteur-auteur est naturellement responsable de l'énoncé de surface, en conséquence il ne peut qu'adopter une attitude d'engagement vis-à-vis du point de vue « je voudrais un poulet fermier à cuire » ; en revanche, il se distancie du point de vue sous-jacent « Je veux un poulet fermier à cuire ». Cette distinction permet de justifier l'interprétation de l'énoncé de surface en tant que version atténuée du point de vue sous-jacent. Celui-ci constitue, en outre, un argument favorisant une conclusion implicite du type : « Donnez-le-moi». Conclusion inférable en vertu de la convocation d'un *point de vue primitif*, selon lequel d'une manière générale : « on satisfait toujours la requête d'un client». La responsabilité de la conclusion ne peut pas être ici imputée au locuteur. En effet, le locuteur-auteur, en représentant le locuteur-objet comme prenant part à un procès n'appartenant pas à sa réalité, se dégage de toute responsabilité. Le fait de se distancier du point de vue sous-jacent et en conséquence de l'enchaînement argumentatif contribue à éviter la projection d'un ethos négatif d'individu agressant son interlocuteur par le biais d'une injonction, et en conséquence évite que l'interlocuteur ne se sente agressé.

Application

Alexandra David-Néel, être humain exceptionnel, surnommée *la femme aux semelles de vent* ou *Lampe de sagesse*, première occidentale à franchir les portes de Lhassa après avoir traversée le Tibet à pied. Elle a été, tour à tour, artiste lyrique, franc-maçonne, anarchiste, lama, écrivain, orientaliste et exploratrice, et cela en l'espace de cent un ans, de1868 à 1969.

Lors de son dernier séjour en Chine, plus exactement à Tchengtu, elle est amenée à prononcer une conférence à la radio sur le thème des relations sino-tibétaines. L'intention qui se trouve à la source de cette intervention est claire : d'une manière générale, il s'agit de contribuer à la réconciliation entre deux peuples ; d'une manière plus particulière, l'objectif à atteindre n'est autre que d'influer sur son auditoire afin que celui-ci adopte une attitude plus conciliante à l'égard du peuple Tibétain, et cela pour leur mutuel avantage.

Le contexte ayant été établi nous nous centrerons, à présent sur le premier paragraphe :

> On m'a demandé de vous parler du Tibet. Au premier abord cette demande paraît bizarre. Ne devriez-vous pas connaître, mieux qu'une étrangère, un pays qui touche le vôtre et qui, officiellement, n'a pas cessé de lui être uni ? Toutefois, je dois reconnaître que le Tibet m'est, véritablement, beaucoup plus familier qu'à la plupart d'entre vous, parce que j'ai vécu pendant des années avec des Tibétains et que j'ai parcouru le Tibet dans tous les sens.

Alexandra David-Néel recourt à la justification comme élément fondamental de sa stratégie argumentative. En fait, il s'agit, comme on le verra par la suite, d'une double justification. Pourquoi cette justification ?

Elle est consciente que son intervention peut avoir une faible portée sur son auditoire, du fait qu'elle est étrangère et donc censée ne pas maîtriser le sujet. Elle devra donc, du moins dans une première partie de son intervention, se présenter comme légitimée à prendre la parole.

Le passage débute par l'énoncé : « on m'a demandé de vous parler du Tibet ». Reprenant la définition proposée pour la notion de point de vue (représentation discursive d'un procès), nous défendrons que l'énoncé présente deux points de vue :

> PDV_1 → *On m'a demandé quelque chose*
> PDV_2 → *Parlez-leur du Tibet*

Ceci étant normal puisque nous sommes en présence d'un discours rapporté. Cependant, nous considérons que ces deux points de vue n'ont pas le même statut. En effet, le locuteur-auteur$_1$ de l'énoncé représente comme objet de l'énoncé du premier point de vue (PDV_1) un locuteur-auteur$_2$ distinct de lui, qui est, à son tour, origine du point de vue$_2$ (PDV_2). Le PDV_1, représentant le locuteur-objet de l'énoncé$_2$ dans un procès antérieur au maintenant de l'énonciation comme formulant une requête, sert à marquer explicitement que la paternité du PDV_2 est à attribuer au locuteur-auteur$_2$.

En outre, cet énoncé constitue un argument orienté vers une conclusion implicite du type : « Je vous parlerai du Tibet », enchaînement rendu possible en vertu de la convocation d'un point de vue primitif (PDVP), selon lequel et d'une manière générale « on répond toujours à une requête ». Le locuteur-auteur ne revendique pas la paternité du PDVP puisqu'il préexiste à l'acte d'énonciation et appartient au domaine du savoir partagé de la communauté, cependant il le partage et l'assume, cela étant confirmé par

l'intervention même. Le choix de ce PDVP et l'attitude d'engagement à son égard, révèle un ethos positif du locuteur qui contribue à mettre en bonne disposition l'auditoire vis-à-vis de sa personne tout en justifiant son intervention.

Ce début d'intervention est suivi d'un mouvement concessif géré par le connecteur *toutefois* qui articule deux enchaînements argumentatifs. Le premier est constitué par l'énoncé « Au premier abord cette demande paraît bizarre » que l'on peut interpréter comme un argument favorisant une conclusion implicite du type : « Je ne devrais pas y répondre ». Cette conclusion étant renforcée par l'interronégative totale : « Ne devriez-vous pas connaître, mieux qu'une étrangère, un pays qui touche le vôtre et qui, officiellement, n'a pas cessé de lui être uni ? », qui constitue à la fois une reformulation de l'adjectif *bizarre*.

Mais ce qui nous intéresse dans ce mouvement concessif c'est le second enchaînement : « je dois reconnaître que le Tibet m'est, véritablement, beaucoup plus familier qu'à la plupart d'entre vous, parce que j'ai vécu pendant des années avec des Tibétains et que j'ai parcouru le Tibet dans tous les sens ». Dans le cas présent, le locuteur-auteur représente le locuteur-objet (cela étant marqué par l'embrayeur de personne *je*) dans des procès antérieurs au maintenant de l'énonciation, correspondants aux :

PDV_1 → *J'ai vécu pendant des années avec des Tibétains*
PDV_2 → *J'ai parcouru le Tibet dans tous les sens*

qui sont, tous deux, à interpréter comme des arguments coorientés vers la conclusion explicite antéposée : « Le Tibet m'est […] plus familier qu'à la plupart d'entre vous ». Le point de vue primitif (PDVP) convoqué afin de favoriser cet enchaînement étant du type : « On peut parler aux autres de ce qu'on connaît », PDVP admis par la communauté et que le locuteur partage même s'il n'en est pas l'origine. Le choix et l'attitude adoptée à l'égard du PDVP permet projeter un ethos de locuteur compétent en la matière et donc légitimé à prendre la parole.

Bibliographie

ANSCOMBRE, J.-Cl., (1995) : "De l'argumentation dans la langue à la théorie des topoï", *Théorie des topoï*, Paris, Éditions Kimé, 11-47.

ANSCOMBRE, J.-Cl., (1995) : "La nature des topoï", *Théorie des topoï*, Paris, Éditions Kimé, 49-84.

ANSCOMBRE, J.-Cl. et DUCROT, O., (1983) : *L'argumentation dans la langue*, Liège-Paris, Mardaga.

ARISTOTE, (1991) : *La rhétorique*, Paris, Le Livre de Poche.

DUCROT, O., (1984) : *Le dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit.

DUCROT, O., (1995) : "Topoï et formes topiques", *Théorie des topoï*, Paris, Éditions Kimé, 85-99.

FOULLIOUX, C. ; TEJEDOR, D., (2004) « A propos du mode et de l'atténuation », *in* P. P. Haillet (éd.), « La modalisation en tant que stratégie discursive », *Langue Française*, Larousse, Paris, 112-126.

GUIMBRETIERE, E., (1992) : *Paroles*, Les Éditions Didier, Paris.

HAILLET, P.P., (2002) : *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Paris, Éditions Ophrys.

HAILLET, P.P., (2003) : « Polyphonie et modalisation » in A. Rodriguez Somolinos (ed.), *Le français d'hier et d'aujourd'hui : syntaxe et sémantique, Actes du congrès international de linguistique française (avril 2002)*, Madrid.

TEJEDOR, D., (2002) « Construction de l'ethos dans le discours féminin : Alexandra David-Néel », *in* M. Serrano ; Mª. C. Molina ; L. Avendaño (éds), *La littérature au féminin*, Editorial Comares, Granada, 613-624.

TEJEDOR, D., (2004a) « Ethos et point de vue : une représentation discursive de soi-même », *in* M. Alfaro ; A. Bénit ; C. Mata ; P. Martínez ; M. P. Súarez ; D. Tejedor (éds.), *L'autre et soi-même. La alteridad y la identidad en el ámbito francés y francófono*, Ediciones de la Universidad Autónoma de Madrid.

TEJEDOR, D., (2004b) "A propos de la construction indirecte de l'ethos linguistique", in *Suso López, J. & López Carrillo, R* (coord.) : *Le français face aux défis actuels: histoire, langue et culture*, Granada, Editorial Universidad de Granada pp. 831-839.

TEJEDOR, D., (2005) : “Ethos et polyphonie dans Les Liaisons dangereuses : à propos de la Lettre 23”, in *Haillet, P.P. ; Karmaoui*, G. : *Regards sur l’héritage de Mikhaïl Bakhtine*, Amiens, Éditions Encrage. pp. 141-157.

TEJEDOR, D., (2006) : « La argumentación en criminología », in Soria Verde, M.A. (coord.) : *Psicología jurídica. Un enfoque criminológico.* Delta, Publicaciones Universitarias, pp. 73-87.

TEJEDOR, D., (2006) : « Ethos linguistique et autocritique », in *Anscombre, J.-CL.* (éd.), « Les objets de la polyphonie », *Le français moderne* nº1, CILF, pp. 11-21.